



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 19 mars 2019

RESULTATS DU VOTE
Nombre de votants : 35
Voix favorables : 35
Voix défavorables : 0

DELIBERATION n° CFVU 2019-07-ESL-001

relative au régime des études et contrôle de connaissances du

Diplôme d'Études en Droit de l'Union Européenne

Année universitaire 2019-2020

- vu le code de l'éducation, notamment ses articles L613-2 et L. 712-6-1,
- vu la charte des examens en vigueur,
- vu l'avis du conseil de la faculté de droit et de sciences politique du 18 septembre 2018.

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Les règles relatives au régime des études et contrôle des connaissances du Diplôme d'Études en Droit de l'Union Européenne sont fixées comme suit,

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1. *Objectif de la formation*

- 1.1. Cette formation se situe dans le cadre de l'Action Jean Monnet, lancée en 1990 par la Commission des Communautés européennes afin de développer les enseignements sur l'intégration européenne dans les programmes universitaires.

Elle est ouverte :

- aux étudiants de l'Université désireux de compléter la formation qui leur est dispensée par ailleurs dans le cadre de la réforme LMD, d'une licence, d'un master ou d'une filière encore existante de deuxième ou troisième cycle,
 - à un public extérieur à l'Université de Toulouse 1 Capitole, notamment dans le cadre du programme d'échange d'étudiants entre les universités européennes (ERASMUS) ou d'une formation continue.
- 1.2. L'inscription au diplôme d'Etudes du Droit de l'Union Européenne ne confère pas le statut étudiant

ARTICLE 2. Conditions d'accès

- 2.1. Pour être autorisé à s'inscrire au Diplôme d'Etudes du Droit de l'Union Européenne, les étudiants doivent justifier :
- qu'ils ont obtenu une première année de licence de Droit ou d'A.E.S. ;
 - d'un Diplôme de l'I.E.P. (Institut d'Etude Politique) ;
 - ou d'une admission sur dossier, après décision de la commission de validation des acquis des études.

TITRE II – ENSEIGNEMENT

ARTICLE 3. Organisation de la formation

- 3.1. Le Diplôme d'Etudes du Droit de l'Union Européenne comporte trois unités d'enseignements (UE), toutes obligatoires, avec un total de **100 heures de cours** d'enseignement magistral + 2h (chaire Jean Monnet) ainsi réparties :

UE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL (20 heures – 6 ECTS)

- **Le cadre historique de la construction européenne :**
 - Présentation historique
 - Les grandes étapes de l'intégration : des Communautés européennes à l'Union européenne
- **L'appareil institutionnel :**
 - Le système politique : Conseil de l'Union européenne, Conseil européen, Parlement européen, Commission européenne, ...
 - Le système juridictionnel : les juridictions de l'Union (Cour de justice de l'Union européenne, Tribunal de l'Union, Tribunal de la fonction publique)
- **L'ordre juridique :**
 - Les sources
 - La portée : Rapports droit de l'Union/droit national : primauté ; effet direct

- **Le système judiciaire** : contentieux de l'annulation, de la déclaration, plein contentieux, coopération préjudicielle, recours en manquement, renvoi préjudiciel en interprétation ...

✚ UE 2 : **DROIT EUROPEEN MATERIEL** (48 heures – 15 ECTS)

- **La libre concurrence (10h)**
 - Ententes, abus de position dominante, concentrations et aides d'Etat
- **L'Europe des particuliers et des citoyens (18h)**
 - La citoyenneté de l'Union (4h)
 - L'espace de liberté de sécurité et de Justice (déplacement, séjour, asile, immigration, coopération en matière civile et pénale) (8h)
 - Le droit du numérique (construction d'un marché unique du numérique et technologies dans l'ELSJ (droit des données personnelles, e-commerce, cyber sécurité) (6h)
- **La libre circulation des professionnels (12h)**
 - La liberté d'accès et d'exercice des emplois salariés
 - Les conditions de vie, de travail et la protection sociale des salariés
 - La liberté d'établissement et la libre prestation de services
- **La libre circulation des marchandises (8h)**

✚ UE 3 : **POLITIQUES COMMUNES** (32 heures +2h* – 11 ECTS)

- **L'union économique et monétaire (4h)**
- **La politique régionale (4h)**
 - Politique de cohésion économique et sociale, fonds structurels
- **Les politiques internes de l'Union (18h)**
 - La politique agricole commune (PAC) (10h)
 - La politique de la santé (4h + 2h (chaire Jean Monnet))
 - La politique de protection des consommateurs (4h)
- **Les politiques externes de l'Union (6h)**
 - La politique douanière et commerciale
 - La politique d'aide au développement
 - La politique étrangère et de sécurité commune
 - La politique européenne de voisinage

TITRE III – MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 4. Organisation des examens

Il existe deux sessions d'examen par an, l'une en mai et l'autre en mai ou juin, qui se déroulent dans les mêmes conditions.

Les étudiants qui ont réussi leur examen lors de la première session ne peuvent pas se représenter lors de la deuxième session ; par contre, ceux qui n'ont pas obtenu la moyenne ou ont été absents lors de la première session à une ou plusieurs épreuves, peuvent se représenter à cette ou à ces épreuves lors de la deuxième session.

Les notes inférieures à la moyenne obtenues lors de la première session ne sont pas conservées pour la deuxième session.

ARTICLE 5. Modalités d'organisation des deux sessions

- 5.1. L'examen comporte trois épreuves écrites : une par unité, d'une durée de trois heures chacune, organisées en fin d'année universitaire.
- 5.2.

TITRE IV – VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 6. Conditions de validation des unités

- 6.1. **Le diplôme est délivré aux étudiants ayant participé aux trois épreuves** et ayant obtenu la moyenne pour l'ensemble des trois épreuves.
L'obtention d'une unité comporte l'acquisition définitive des crédits européens correspondants. Les crédits correspondants à l'unité sont acquis même si l'unité est obtenue par compensation.

ARTICLE 7. Conditions d'attribution d'une mention

- 7.1. Pour l'ensemble des épreuves, l'examen donne droit à l'une des mentions suivantes :

PASSABLE : Quand le candidat a obtenu une note moyenne comprise entre 10 et 11,99 ;
ASSEZ BIEN : Quand le candidat a obtenu une note moyenne comprise entre 12 et 13,99 ;
BIEN : Quand le candidat a obtenu une note moyenne comprise entre 14 et 15,99 ;
TRES BIEN : Quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 16.

ARTICLE 8. Mise en œuvre de l'arrêté

- 8.1. La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 19 mars 2019

A red circular stamp of the University of Toulouse 1 Capitole is overlaid with a black ink signature. The stamp features the text 'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE' around the perimeter and a central emblem depicting a figure with a book. A small star is located at the bottom center of the stamp.

Corinne MASCALA
Présidente de la Commission de la Formation
et de la Vie universitaire,

Annexe I. Diplôme d'Etudes du Droit de l'Union Européenne

	Enseignements	Statut	Crédits	Heures CM	Heures TD	Modalités d'évaluation	Total Points Enseignement
UE 1	Cadre institutionnel	Obligatoire	6	20		Epreuve écrite	120
UE 2	Droit européen matériel	Obligatoire	15	48		Epreuve écrite	300
	La libre concurrence			10			
	L'Europe des particuliers et des citoyens : - La citoyenneté de l'Union (4h) - L'espace de liberté de sécurité et de Justice (ELSJ) (déplacement, séjour, asile, immigration, coopération en matière civile et pénale) (8h) - Le droit du numérique (construction d'un marché unique du numérique et technologies dans l'ELSJ (droit des données personnelles, e-commerce, cyber sécurité) (6h)			18			
	La libre circulation des professionnels			12			
	La libre circulation des marchandises			8			
UE 3	Politiques communes	Obligatoire	11	32 +2*		Epreuve écrite	220
	L'union économique et monétaire			4			
	La politique régionale			4			
	Les politiques internes de l'Union : - La politique agricole commune (PAC) (10h) - La politique de la santé (4h + 2h (chaire Jean Monnet) - La politique de protection des consommateurs (4h)			18+2*			
	Les politiques externes de l'Union			6			

TOTAL			32	100 + 2*			340
--------------	--	--	-----------	-----------------	--	--	------------